



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**AVIS PREALABLE
SUR LA VENTE DES
LOCAUX DU CCAS
A UN GROUPEMENT
DE PROFESSIONNELS
DE SANTE**

Nombre de conseillers 29
En exercice : 28
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018
Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire, indique que les locaux actuels du CCAS (bureaux et toilettes) font l'objet d'une proposition d'achat par des professionnels paramédicaux (kinésithérapeute et infirmières libérales).

Ces locaux ont fait l'objet de deux évaluations notariales et de la consultation du service des Domaines, à l'appui desquelles, il est proposé de les céder au prix de 92 000 € nets vendeur.

La mise en accessibilité du bâtiment sera entièrement prise en charge par la Commune.

Les bureaux du CCAS seront quant à eux transférés au rez-de-chaussée de la Mairie, après réaménagement de celui-ci.

Le conseil d'administration du CCAS sera appelé à émettre un avis sur la proposition de cession de ses bureaux lors de sa réunion du 19 décembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des locaux du CCAS à un groupement des professionnels de santé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE
Olivier BELLEC

